



Professeur Ressource Ecole Inclusive

POSTE	<p>→ Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires du 1^{er} ou du 2nd degré du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant spécialisé exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre d'une École pleinement inclusive afin d'assurer un enseignement de qualité de la maternelle au lycée aux élèves en situation de handicap et de prendre en compte leurs besoins éducatifs particuliers.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la scolarisation dans les classes de référence des élèves notifiés ou en cours de notification de la CDAPH. - Concevoir des actions pédagogiques adaptées et régulièrement ajustées aux besoins évalués et aux compétences observées. - Favoriser la scolarisation en informant les enseignants sur les modalités d'adaptation pédagogique nécessaires. - Contribuer à l'évaluation régulière du projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap du secteur. - Il interviendra à la demande des ERSEH ou du directeur ou du chef d'établissement.
Conditions d'exercice	<p>Cet enseignant accompagne la scolarisation d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré sur son secteur d'intervention.</p> <p>Son emploi du temps établi périodiquement sera transmis au SDEI.</p> <p>À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.</p>
Compétences et qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance actualisée des programmes du 1^{er} et du 2nd degré et des outils d'évaluation. - Connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves auprès desquels il interviendra et des outils existants pour notamment adapter l'environnement scolaire, repenser les apprentissages et faciliter la compréhension, l'expression et les relations sociales. - Aptitude à se positionner comme personne ressource au sein d'une école ou d'un établissement scolaire et également au sein du SDEI.
Contact	<p>Les candidats adresseront par voie hiérarchique leur candidature (CV et lettre de motivation) au DAASEN.</p>

Remarques

Durée du travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspecteur ASH
 Fonction difficilement compatible avec un service à temps partiel.
 Permis B et véhicule nécessaire